



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manuels et fournitures

Question écrite n° 17536

Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de la subvention « manuels scolaires » allouée aux collèges pour la prochaine rentrée scolaire. Compte tenu de l'exigence pour ces établissements de disposer de supports innovants et réactualisés, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre afin de pallier les premières nécessités.

Texte de la réponse

Les crédits consacrés à l'achat de manuels scolaires dans l'enseignement public s'élevaient au budget 1994 à 315,8 MF. Dans un contexte économique et financier qui impose un effort accru de maîtrise des dépenses publiques, les mesures d'économie appliquées aux dépenses pédagogiques à la charge de l'État n'ont pas affecté la dotation réservée aux manuels scolaires en raison du caractère prioritaire de cette action. Les crédits inscrits à l'article 20 du chapitre 36-70 sont mis globalement à la disposition des recteurs qui dans le cadre des compétences que leur confère la déconcentration et en liaison avec les inspecteurs d'académie en assurent la répartition auprès des collèges.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17536

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4107

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5037